

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe des associations

Embrassant la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes, la biodiversité constitue un enjeu de premier plan pour la planète et pour l'humanité, par le biais des services essentiels qu'elle nous rend : approvisionnement de nourriture, plantes médicinales et autres ressources naturelles ; régulation des conditions de vie à travers le traitement de l'eau, la production d'oxygène et le stockage de carbone par les végétaux ; apport de bienfaits récréatifs, culturels, esthétiques et scientifiques. Aujourd'hui, cet immense patrimoine qui concourt au développement économique et social est mis en péril. De fait, la biodiversité connaît une érosion importante (destruction des habitats, pollutions multiples, surexploitation des ressources, dérèglement climatique) qui nécessite une réponse forte du plus grand nombre.

Pour autant, si la volonté politique affichée dans ce domaine apparaît ambitieuse, tant en France (projet de loi-cadre en cours, un an après la première conférence environnementale) que sur le plan mondial (Protocole de Nagoya, stratégie européenne pour la biodiversité), force est de constater qu'elle est peu suivie d'effets jusqu'ici. À cet égard, le groupe des associations ne peut qu'abonder dans le sens de l'avis pour exiger de la France qu'elle honore ses engagements internationaux : application des clauses de la CITES ; montée en puissance de la FRB pour animer l'IPBES ; arbitrage législatif sur l'accès aux ressources génétiques, dans le cadre des accords de Nagoya.

Aussi, pensons-nous que la transposition des accords internationaux dans le droit français appelle une gouvernance nationale audacieuse. Celle-ci doit se traduire, comme le préconise l'avis, par une intégration de ces enjeux dans les politiques publiques qui soit à la fois interministérielle et territoriale, en termes de prise de décision comme d'application.

En matière de politique nationale, nous approuvons que le pilotage effectif de la Stratégie nationale pour la biodiversité puisse être assuré par deux entités distinctes mais complémentaires, l'une pour faire vivre le dialogue et la concertation, l'autre pour mettre à profit une expertise scientifique. En revanche, nous émettons une certaine réserve quant à la fusion potentielle, au sein d'une super-agence centralisatrice, de l'ensemble des organismes publics œuvrant dans le champ de la biodiversité : nous craignons, en effet, qu'une restructuration d'une telle ampleur ne se traduise par une forte dilution des missions de terrain et une chute des moyens financiers affectés à la recherche et à la gestion des aires protégées.

Mais, au-delà des organisations internationales et des pouvoirs publics, notre groupe estime que toutes les parties prenantes ont un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité : les acteurs locaux *via* la restauration de corridors écologiques et la reconquête de territoires délaissés à l'urbanisation ; les entreprises *via* des politiques de réduction d'impact (telles l'obligation de reporting, et le bilan biodiversité) ; et bien entendu, les mouvements associatifs.

Outre les organisations de défense de la nature, les fondations, fédérations sportives et associations d'éducation populaire, s'illustrent particulièrement en la matière, à travers les activités de sensibilisation pédagogique comme de plein air - sorties nature, classes de

découverte - qu'elles animent dans l'optique de valoriser le patrimoine naturel auprès de différents publics.

Notre groupe rejoint ainsi les préconisations de l'avis visant à informer le citoyen sur la richesse de notre héritage naturel (comme la proposition d'élargir les « journées du patrimoine » à sa dimension environnementale) et à promouvoir l'éducation à l'environnement dans les manuels scolaires, mais aussi au sein des cursus de formation initiale ou continue.

Au regard de la majorité de ses propositions mais surtout de l'approche éco-systémique et concertée de l'avis, le groupe des associations a voté en sa faveur.